



6, rue le Corbusier – Z.I. Les Plesses
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
B.P. 11850
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER

Impasse de la Gabare
Rue des Alizés

Lotissement à
usage principal d'habitation
"LES PRIMULAS"

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

A Olonne-sur-Mer,
Le 09 mai 2016
L'Aménageur



www.geouest.fr

270, Av. François Mitterrand
85340 OLONNE SUR MER
Tél. 02 51 23 85 52 - domesumer@geouest.fr



Sommaire

1. TRAVAUX	3
a) Première phase	3
b) Deuxième phase	3
2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT	3
2.1. Description de la voirie	3
2.2. Terrassements - Nettoyage	4
2.3. Structures	4
2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries	5
3. VOIRIE EXTERNE SUR L'IMPASSE DE LA GABARE	5
3.1. Note	5
3.2. Description des travaux	5
4. ASSAINISSEMENT	6
4.1. Eaux pluviales	6
COLLECTEUR	6
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	6
BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE	6
CONTROLE CAMERA	7
4.2. Eaux usées	7
COLLECTEUR	7
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	7
BOÎTE DE BRANCHEMENT	7
CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE	7
5. PLAN DE RECOLEMENT	8
6. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE	8
7. ELECTRICITE	8
8. ECLAIRAGE PUBLIC	8
9. TELEPHONE	8
10. PLANTATIONS - ESPACES VERTS	9
11. REPURGATION	10
12. SIGNALISATION	11



1. TRAVAUX

Le présent programme des travaux et les plans généraux annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement « LES PRIMULAS » à OLLONNE SUR MER.

L'accès automobile s'effectue à partir de l'impasse de la Gabare et la rue des Alizés.

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages décrits ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

a) Première phase

- nettoyage du terrain ;
- terrassements généraux ;
- réseaux eaux usées, eaux pluviales ;
- branchements particuliers eaux usées, eaux pluviales ;
- voirie provisoire avec bicouche ;
- réseaux eau potable, téléphone (génie civil), électricité, éclairage public (sauf candélabres) et gaz (si desserte) ;
- branchements particuliers eau potable, téléphone, électricité et gaz (si desserte).

b) Deuxième phase

- bordures;
- chaussée définitive, stationnement et trottoir ;
- candélabres ;
- espaces verts et plantations.

2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT

2.1. Description de la voirie

La voie dénommée **V1** est la voie principale de desserte du lotissement qui permet de relier l'impasse de la Gabare à la rue des Alizés. La largeur du profil en travers de cette artère est variable mais les principaux éléments, qui la composent, sont

- une chaussée à double sens de circulation de 5,50 m de large à l'entrée de voie depuis l'impasse de la Gabare puis de 5,00 m de large pour le reste de la voie ;
- une zone de stationnements longitudinaux de 2,00 m de large avec un trottoir de 1,50 m minimum de largeur ;
- une zone de circulation piétonne de largeur variable, entre 1.50m et 3.00m ; sans stationnements.

La voie dénommée **V2** est la voie secondaire de desserte du lotissement qui boucle la voirie V1. Son profil est le suivant :

- une chaussée à double sens de circulation de 5,00 m de large ;
- une zone de stationnements longitudinaux de 2,00 m de large avec un trottoir de 1,50 m de largeur ;
- un trottoir de 1,50m de largeur.



Les voies dénommées V3 et V4 sont deux petites impasses qui sont accessibles depuis la voirie V1. Ces impasses seront traitées en voirie partagée, dite zone « 20 ». Le profil de ces deux impasses sera le suivant :

Pour V3 :

- une chaussée à double sens de circulation de 6,00 m de large ;
- une réserve foncière (traitée sous la forme d'un petit trottoir servant essentiellement pour l'écoulement de surface des eaux pluviales de ruissellement), côté Nord de V3, de 0,50 m de large ;

Pour V4 :

- une chaussée à double sens de circulation de 5,00 m de large ;
- une zone de stationnements longitudinaux de 2,50 m de large ;

Du stationnement « public » en bataille et en longitudinal est prévu sur l'ensemble des voiries. Au total, ce seront 40 places publiques qui seront réalisées.

2.2. Terrassements - Nettoyage

La terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie, de la placette et des aires de stationnement et régalée ou stockée dans l'emprise du lotissement.

Les déblais de terrassements seront utilisés sur place ou évacués à l'extérieur du chantier.

La réalisation des fonds de forme de voirie nécessitera des travaux de terrassements en léger déblais ou remblais par rapport au terrain naturel.

Il n'y aura pas de décapage ni de remblaiement à proximité des tamaris.

Au démarrage de travaux, priorité sera donnée à la réalisation de la piste cyclable située à l'Ouest du projet afin d'assurer la circulation des piétons et vélos durant la phase des travaux.

2.3. Structures

L'ensemble de la voirie (chaussée et trottoir), sera réalisé de la façon suivante :

- une couche de forme en grave 0/80 (de carrière ou recyclée) sur une épaisseur de 0,40m ;
- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- une imprégnation à l'émulsion de bitume avec gravillons 6/10 ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/10 à 150 kg/m² pour la chaussée ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/6 à 120 kg/m² pour le trottoir.

Les stationnements seront réalisés de la manière suivante :

- une couche de forme en grave 0/80 (de carrière ou recyclée) sur une épaisseur de 0,40m ;
- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,05 m ;
- mise en œuvre de béton balayé, dosé à 350 kg/m³ de ciment, fibré sur une épaisseur de 18 cm.

La piste cyclable sur l'espace vert EV2 et le sentier piétonnier sur l'espace vert EV3 seront réalisés de la manière suivante :

- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- un revêtement en calcaire pour une épaisseur de 5 cm.



Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement bi-couche sera réalisé sur la 1^{ère} phase de l'empierrement de la voirie uniquement (les trottoirs et les stationnements resteront empierrés).

Les bordures seront en béton, de type suivant :

- en limite de la voirie (en domaine privé), bordure basse franchissable type CS1 au droit des accès automobiles sur 5,00 ml environ et parpaing pour le reste des façades ;
- bordure haute non franchissable type T2 pour effet « effet chasse roue » au contact de la voirie avec les espaces verts (avec surbaisse ponctuel pour permettre l'accès aux engins d'entretien) ;
- bordure haute franchissable, posée en surbaissée (vue de 2 cm), type T2, pour tout le reste des bordures (liaison trottoir / chaussée, stationnement chaussée, accès engins espaces verts, etc...).

2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries

Il est à noter que les caractéristiques géométriques du tracé des voiries (type de bordure, emplacement et tracés, revêtements...) ou des espaces verts pourront être modifiées, en fonction des conditions et contraintes techniques de réalisation et d'adaptation rendues nécessaires par la construction des lots et/ou les conditions de mise en œuvre lors des différentes phases de réalisation des travaux.

De la même manière, la description des structures de chaussée, trottoir et stationnement, reportée en supra, est indicative et susceptible d'être modifiée en fonction des prescriptions d'éventuelles études, des conditions météorologiques lors de la mise en œuvre des voiries, des contraintes de chantier, etc...

Les informations du §2.3 du présent programme des travaux ainsi que les tracés de voiries/espaces verts du plan PA8.1 restent indicatives.

3. VOIRIE EXTERNE SUR L'IMPASSE DE LA GABARE

3.1. Note

En application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme, et compte tenu de la présence du lot 44 pouvant être destiné à un usage commercial, des travaux d'équipements publics exceptionnels sont prévus au présent dossier concernant des prestations à réaliser sur l'impasse de la Gabare, depuis son carrefour avec la rue Georges Clémenceau jusqu'à son extrémité au niveau du poste de refoulement de la Communauté de Communes des Olonnes.

3.2. Description des travaux

Ces travaux comprennent :

- La création d'un trottoir de largeur 3.70m sur la partie Ouest de l'Impasse de la Gabare, au droit du lot 44 et l'îlot A. Ce large trottoir pour piéton et cyclos sera réalisé en enrobé noir avec bordure béton de type T
- La création d'un trottoir de 1.70m minimum sur la partie Est de l'impasse de la Gabare jusqu'au carrefour de la rue Georges Clémenceau. Ce trottoir pour piéton, aménagé sur l'accotement existant empierré, sera réalisé en enrobé noir avec bordure béton de type A ou T



- L'aménagement du carrefour Rue Clémenceau / Impasse de la Gabare en giratoire urbain de 8.50m de rayon général, avec îlot central franchissable. Les bordures et trottoirs existants seront conservés, à l'exception de celui situé au sud-est, qui sera repris pour agrandir la largeur de trottoir à 1.50m. L'îlot central sera réalisée avec un dôme d'enrobé + résine colorée. La signalisation et pré-signalisation réglementaire sera mise en place.

4. **ASSAINISSEMENT**

4.1. **Eaux pluviales**

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des lots seront collectées par des canalisations. Ces eaux seront dirigées vers un bassin de rétention et de régulation situé à l'Ouest du projet, dans l'espace vert EV2.

Avant rejet, ces eaux seront régulées par un ouvrage spécifique doté d'un ajutage afin d'évacuer les eaux avec un débit limité vers le réseau public.

La zone de rétention sera créée sous la forme d'un bassin paysager de 1100m³ doté de pentes douces – 6Hz pour 1V - afin d'en faciliter l'entretien.

Le rejet des eaux pluviales s'effectuera dans le réseau existant de Ø400mm de l'impasse de la Gabare.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été établi parallèlement au présent dossier. Un récépissé de déclaration n° 85-2016-00214 a été délivré le 1^{er} juin 2016.

COLLECTEUR

Les canalisations seront en béton centrifugé série 135 A à partir du Ø500mm ou en PVC CR8 jusqu'au Ø400mm.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde siglé EP. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS

Ils seront constitués par des tuyaux de diamètre Ø 160 mm en PVC, type CR8, classe 4.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

En limite de chaque lot, l'aménageur réalisera sur domaine public, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret emboîtures à joints, passage direct en PVC CR4 classe 41, corps 315, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 160 avec tête regard en fonte et tampon hydraulique classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 carré avec gravure EP.

BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie.

Les branchements des grilles avaloirs seront réalisés en PVC de Ø 200, type CR8.

Les raccordements seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou sur le regard EP.



Elles seront réalisées ainsi :

- cheminée en PVC de diamètre Ø 500;
- bac de décantation de profondeur minimale 0,20 m ;
- raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphon ;
- grille plate en fonte ou bouche avaloir forme type ;
- avaloirs et grilles conformes à la norme handicapée PMR (espacement des barreaux inférieur à 2 cm).

CONTROLE CAMERA

Une inspection télévisée du réseau EP mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo. Le résultat de ces contrôles sera remis à la Mairie D'OLONNE SUR MER

4.2. Eaux usées

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs posés sous voirie et dirigées gravitairement, une partie, vers le réseau d'eaux usées existant, situé en limite Nord-Ouest d'opération, sur l'Impasse de la Gabare et l'autre vers le réseau existant sur la rue des Alizés.

COLLECTEUR

Les canalisations seront en PVC CR16 de Ø200mm.

Les regards de visite obligatoirement en plastique de :

- Ø1000mm en extrémités/têtes de réseaux, aux intersections et aux changements de directions importants ;
- Ø800mm pour les regards de passage ou de changements de directions à faible courbure.

Ils seront recouverts d'une trappe circulaire verrouillable en fonte ductile série lourde siglé EU sur une couronne de répartition en béton armé.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS

Les raccordements des branchements particuliers en Ø 125 PVC CR8 afflueront sur la canalisation principale par une culotte de jonction en PVC de type Ø 200/125 avec un angle de 67°30. Les branchements dans les regards de la canalisation principale sont interdits, sauf si ce branchement afflue au radier prévu à cet effet (pas de chute).

BOÎTE DE BRANCHEMENT

En limite de parcelle, l'aménageur réalisera sur domaine public, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret, emboîture à joints, passage direct en PVC CR4, classe 41, corps Ø 250, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 125 avec tête regard en fonte ronde et tampon hydraulique de classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 ronde avec gravure EU.

CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE

Une inspection télévisée du réseau EU mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo.

Des tests d'étanchéité, à l'air ou à l'eau du réseau EU mis en place, seront réalisés par un organisme spécialisé.

Le résultat de ces contrôles sera remis à la Mairie d'OLONNE SUR MER.



5. PLAN DE RECOLEMENT

Un plan de récolement précis des réseaux EU et EP sera établi par l'aménageur. Celui-ci comprendra notamment les emplacements et les niveaux des réseaux, regards et branchements particuliers.

Le plan de récolement devra être remis en double exemplaire à la Mairie d'OLONNE SUR MER pour l'obtention d'autorisation de vente des lots.

6. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

L'ensemble des lots sera alimenté en eau potable à partir des conduites d'eau existantes sur l'impasse de la Gabare et la rue des Alizés.

L'étude sera faite par VENDEE EAU.

La protection incendie sera assurée par deux poteaux existants (n°68 rue des Gabelous et n°230 rue du Pinay) et par un poteau incendie à poser à l'angle Nord-Est du lot 2, dans le pan coupé.

7. ELECTRICITE

L'ensemble des lots sera alimenté en électricité (en souterrain) à partir des réseaux existants sur l'impasse de la Gabare, la rue des Alizés et la rue de l'Aquilon.

L'étude sera faite par le SyDEV.

8. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage des voies du lotissement sera assuré par la pose de candélabres.

Le type de candélabres sera défini soit, en cohérence avec le matériel déjà installé dans le secteur, soit avec ceux prescrits par la Commune d'Olonne-sur-Mer.

L'emplacement indicatif des points lumineux figure sur le plan des réseaux souples et éclairage public (PA8-3).

En cas d'implantation d'un point lumineux dans un espace vert, une dalle en béton sera réalisée autour du mât afin de faciliter l'entretien ultérieur de cet espace.

9. TELEPHONE

L'ensemble des lots sera alimenté en téléphone (en souterrain) à partir des réseaux existants sur l'impasse de la Gabare et la rue des Alizés.



10. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront :

Sur EV1, EV3 et en accompagnement de la voirie (à proximité des stationnements) :

Plantations de massifs de graminées (abords stationnements), d'arbustes/vivaces/graminées (abords liaison piétonne) et plantation d'arbres tiges ou cépées (compris tuteurage et paillage)

Sur EV2 :

Engazonnement du bassin et de la prairie
Plantations des arbres-tiges et cépées compris tuteurage et paillage
Fourniture et pose de mobilier (bancs et corbeilles)

Etant entendu que les essences de l'ensemble des végétaux plantés seront choisies parmi celles figurant dans la charte du marais ouvert du plan vert de la Commune d'Olonne-sur-Mer.

Essences	
Arbres-tiges ou cépées voirie	
Fraxinus ornus	Frêne à fleurs
Tamarix ramosissima	Tamaris d'été
Arbres-tiges – espace vert bassin	
Salix alba	Saule blanc
Salix caprea	Saule marsault
Salix cinerea	Saule cendré
Salix purpurea	Saule pourpre
Salix viminalis	Saule osier
Sorbus domestica	Cormier
Tamarix parviflora	Tamaris de printemps
Massif graminées – entrée et stationnements	
Miscanthus sinensis 'Gracilimus'	Roseau de Chine
Panic virgatum 'Heavy metal'	Panic érigé
Carex testacea 'Limeshine'	Laîche
Massif arbustes/vivaces/graminées – liaison piétonne	
Miscanthus sinensis 'Gracilimus'	Roseau de Chine
Perovskia atripicifolia 'Blue Spire'	Sauge d'Afghanistan
Saule pourpre nain	Salix purpurea 'Nana'
Perovskia atripicifolia 'Blue Spire'	Sauge d'Afghanistan



Massif arbustif - espace vert bassin	
Cornus sanguinea	Cornouiller
Ligustrum vulgare	Troëne
Saule à feuille de romarin	Salix rosmarinifolia
Saule pourpre nain	Salix purpurea 'Nana'
Viburnum opulus	Viorne obier

La force des végétaux envisagée est de 60/80 pour les arbustes, 150/200 pour les baliveaux et 10/12 à 14/16 pour les tiges.

Le paillage sera réalisé en écorces de feuillus.

Les tuteurages seront en châtaignier écorcé, les fosses de plantations feront 1,50m x 1,50m x 1,00m. Elles seront complétées d'un apport d'amendement organique et couverte de copeaux bois sur une surface de 1m x 1m et sur une épaisseur de 0,10m.

Pour l'entretien de l'espace EV2, l'accès se fera soit entre l'ilot A et le lot 5, soit entre l'ilot B et le lot 25.

Il n'y aura aucune plantation à moins de 5m des limites de propriété ni sur l'emprise de la conduite Ø 500 AEP (bande de 3m de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

Le long du cheminement longeant le bassin, 3 bancs et 2 corbeilles (métal-bois) seront mis en place.

Images référence :



11. REPURGATION

Le principe de collecte des ordures ménagères (container ou autres sacs jaunes), appliqué au lotissement, sera le suivant :

- Pour les l'ensemble des lots, exceptés ceux indiqués en infra, par présentation en façade de lots en bordure de chaussée ;
- Pour les lots 32 et 33 par présentation à l'angle Sud-Ouest du lot 34 (dans le pan coupé) ;
- Pour les lots 40 à 43 par présentation à l'angle Nord-Ouest du lot 43 (dans le pan coupé).

En dehors des créneaux de ramassage, les containers ou autres sacs devront être stockés dans les lots.



12. SIGNALISATION

Signalisation verticale

Cette signalisation comprendra notamment les panneaux suivants :

- 1 panneau "STOP", de type AB4 au raccordement de V1 sur l'impasse de la Gabare ;
- 2 panneaux "ENTREE D'UNE ZONE 20", pour V3 et V4 ;
- 2 panneaux de "FIN DE ZONE 20", pour V3 et V4 ;
- 2 panneaux "IMPASSE", de type C13a, pour V3 et V4 ;
- 2 panneaux "OBLIGATION DE TOURNER A DROITE", de type B21-2, au niveau de la placette de stationnement de V1.

A l'intérieur de l'opération, le régime de 'priorité à droite' prévaudra.

Signalisation horizontale

Il sera matérialisé à la peinture résine :

- la bande d'arrêt "STOP" et son retour ;
- la matérialisation des places de stationnements longitudinaux ou en batailles ;
- les passages piétons et leurs bandes podocatiles ;
- et les éventuelles lignes continues/discontinues.

